Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-263500860-20260930-20260930_01-DE

CCAS DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20260930-01
Classification ACTES : 7.1 Décisions budgétaires
OBJET : Décision modificative n°1 Budget SAD 2026

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'AN DEUX MIL **VINGT-SIX**, LE **TRENTE SEPTEMBRE** A **DIX NEUF** HEURES, les Membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 25 septembre 2026 conformément aux articles L 123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, se sont réunis au nombre de DIX à la Mairie de DINGE, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Présidente du Conseil d'Administration.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL Présidente, Françoise HAMONOU Vice-Présidente, Corinne PORCHER Vice-Présidente déléguée, Marie-Noëlle BEAUCE, Stéphane DEREDEC, Huguette GOUZIEN, Delphine GUTIERREZ, Christine MANDON, Véronique RUELLAN, Nathalie TRUET

Formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX.

EXCUSES : Marc CAURET, Marie-Noëlle CHATEAUGIRON, Anne LEFEUVRE, Sami OSMANE a donné pouvoir à Annabelle QUENTEL, Paskell PHAM a donné pouvoir à Françoise HAMONOU

Secrétaire de séance : Madame Françoise HAMONOU

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les budgets CCAS et budget SAD,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au Budget SAD 2026 suite à l'arrêt maladie de la coordinatrice

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n° 1 du budget CCAS SAD 2026 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-263500860-20260930-20260930_01-DE

En Fonctionnement :

Section/chapitre / programme		Imputations	Modifications
Section fonctionnement DEPENSES	Personnel extérieur	Art 6218	20 000€
	Personnel titulaire	Art 64111	12 000 €
Section fonctionnement RECETTES			
	Remboursement	Art 6429	32 000 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Présidente,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
35440 DINGE